

Proposition du Conseil administratif du 28 août 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Introduction

Construit en 1992, le Théâtre André Chavannes accueille la compagnie Am Stram Gram et fonctionne depuis sa création à plein régime. On peut aujourd'hui affirmer que, dans le paysage régional, ce théâtre est sans aucun doute l'un des plus performant, tant dans sa conception que dans son fonctionnement. Récompensé du prix Interassar en 1994, cet ouvrage est remarquable aussi bien dans son intégration au site que dans la gestion de ses espaces.

Son taux de fréquentation avoisine les 95% et son occupation annuelle ces dernières années est d'en moyenne de 295 jours avec environ 135 représentations. Mais depuis ses débuts, les spectacles ont considérablement évolués, les décors sont de plus en plus lourds et les équipements sons et lumières de plus en plus nombreux et conséquents. La machinerie, moteur du théâtre, est donc très fortement sollicitée et aujourd'hui, elle n'est plus à même de répondre aux exigences actuelles du monde théâtral. Depuis 2003 les pannes sont récurrentes, mettant en péril le bon déroulement des spectacles.

Pour continuer d'assurer la qualité des spectacles qui font la réputation de ce lieu si apprécié, il est impératif de le doter maintenant d'une machinerie adaptée dans sa conception, sa capacité de charge et son système de pilotage.

Contexte historique de l'opération

Le Théâtre André Chavannes a été construit en 1992, cependant son aventure a débuté quelques 20 ans plus tôt par la création de la compagnie Am Stram Gram par Dominique Catton, qui a obtenu une reconnaissance internationale au Festival mondial de théâtre à Nancy avec son premier spectacle. En 1982, la compagnie s'installe dans la salle communale des Eaux-Vives.

Elle jouit alors d'une excellente réputation et d'un lieu fixe permettant d'organiser des saisons complètes et de s'ouvrir au monde de l'opéra et de la danse. Ainsi, Am Stram Gram s'impose comme l'un des plus brillants promoteurs du théâtre pour jeune public à Genève.

A partir de 1987, Am Stram Gram devient une fondation de droit privé et bénéficie de subventions conjointes de la Ville et de l'Etat. Et c'est en 1988 que la Ville de

Genève s'engage à doter Am Stram Gram d'une salle de théâtre digne de ce nom, répondant aux exigences des arts de la scène. Au Conseil municipal, l'arrêté est accepté à la majorité et un crédit de 15,3 millions de francs est voté pour la construction d'un théâtre pour enfants.

Ainsi, le 28 avril 1992, le premier grand théâtre de Suisse pour jeune public est inauguré à Genève. L'architecture contemporaine et élégante de Peter Boecklin et Pedrag Petrovic est appréciée et son excellence, tant dans sa conception que son intégration au quartier. Les architectes devaient relever le défi d'intégrer, dans un paysage de jardins, le volume considérable d'un vrai théâtre avec une salle de 337 places, une grande scène à l'italienne surmontée d'une tour de scène de trois niveaux et divers foyers.

L'on y accède par un foyer situé en dessous du niveau du terrain, donnant sur une façade intérieure et éclairé par la lumière du jour provenant d'une généreuse verrière. Cette configuration enterrée permet d'isoler au mieux la salle des nuisances de la rue. De plus, elle offre un passage graduel de la lumière du jour à la lumière artificielle du théâtre. Un escalier suspendu sous la tour de verre, supporte la sculpture emblématique du théâtre.

Exposé des motifs

La machinerie date de la construction du théâtre en 1992. Elle est composée de plusieurs systèmes distincts pour l'accroche des éléments nécessaires à la réalisation technique des spectacles soit, les décors, la lumière, le son, les tissus de scène, les écrans, les accessoires, etc.

Actuellement, l'ensemble de cette machinerie ne correspond plus aux exigences des mises en scène actuelles, elle est trop hétérogène, les équipes motorisées (0,40 m/sec) sont trop lentes, la capacité de charge est trop faible. Le système de pilotage, prototype de l'époque de la construction du lieu, n'est plus réparable et met en danger la création, l'accueil et le déroulement des spectacles proposés. Les aménagements et les équipements de la cage de scène du théâtre ne permettent plus aux artistes et aux techniciens de travailler dans des conditions de fonctionnement normales et en toute sécurité.

Cette machinerie a atteint les limites de sa durée de vie, dues à son usure et à l'évolution des techniques, elle existe depuis plus de 20 ans. Dans sa conception, elle n'est donc plus en phase avec les spectacles proposés.

Obligations de sécurité

Les travaux envisagés se limitent à la transformation de la machinerie scénique du dessus. Il n'y a pas d'interventions proprement dites sur le bâtiment.

Certaines mises à niveau obligatoires des installations relevant de la sécurité incendie sont néanmoins prévues, tel que l'installation de portes coupe-feu EI30 au droit des voies de fuite, l'installation de système d'ouverture anti-panique sur les

voies d'évacuation. Le balisage de secours sera complété et de type permanent-secours.

Description de l'ouvrage

Le projet proposé répond parfaitement aux créations puisqu'il résout non seulement les nombreux désavantages du système en place actuellement, mais propose des gains indéniables comme l'unification du système, l'augmentation de la charge et du nombre de porteuses ainsi qu'un accès en n'importe quel point du plafond de la cage de scène par une personne debout sur le gril.

Programme et descriptif des travaux

Pour desservir la scène de manière uniforme, le projet propose de constituer un gril ajouré praticable avec faux-gril renversé et une forte densité d'équipes motorisées. Le procédé réduit la course d'une partie des porteuses actuelles, mais élargit la richesse de possibilités, par la couverture homogène de l'espace, par l'accès facilité sur le gril pour lancer des fils ponctuels, par un confort de travail amélioré.

Au lointain, là où sont placées le plus souvent les grandes toiles («cyclo»), il est possible de préserver toute la hauteur en supprimant la passerelle du lointain qui n'a plus de raison d'être.

A l'exception des suspentes verticales, le gril est entièrement dégagé à 12 m au-dessus du plateau, ce qui le situe à 2 m sous le plafond et à 60 cm au-dessus des passerelles latérales qui sont conservées.

Par souci d'économie, l'équipement est panaché, en alternant systématiquement une équipe à vitesse fixe lente avec une équipe à vitesse variable rapide.

Le pilotage sera effectué par automate programmable.

La patience (ensemble mécanique d'ouverture) d'avant-scène et sa motorisation seront remplacées. En effet, la patience actuelle fonctionne mal et son moteur encombre le volume du bloc de scène.

La nouvelle patience du rideau d'avant-scène sera suspendue à de nouvelles consoles hautes, qui laisseront passer le nouveau lambrequin mobile, lui-même actionné manuellement à l'aide d'une manivelle pour ajuster la hauteur du cadre de scène.

Après le démontage complet de l'installation du dessus de scène existant, ainsi que des tableaux électriques de scène, le projet prévoit la réalisation des installations électriques sur le nouveau gril (alimentation des moteurs pour porteuses, éclairage, éclairage des secours, détection incendie, câblage pour les besoins scéniques) et le montage de la nouvelle machinerie.

Adéquation à Agenda 21

Néant.

Estimation des coûts

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		64 100
112	Démolitions	46 700	
115	Démontage installations électriques	17 400	
2	Bâtiment		155 800
225	Déplacement rideau d'eau scène	2 700	
230	Installations électriques	109 700	
271	Parois	5 500	
272	Menuiseries intérieures	25 000	
285	Peinture cage de la scène	6 700	
287	Nettoyage du bâtiment	6 200	
3	Equipements d'exploitation		848 900
313	Gril, passerelles	57 700	
362	Patience d'avant-scène	18 200	
365	Porteuses	632 400	
369	Divers, tableau de commandes	140 600	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		337 200
511	Taxes	2 000	
524	Reproduction de documents	15 000	
566	Bouquet de chantier	1 500	
583	Réserves pour imprévus	67 000	
591	Architecte	88 400	
592	Ingénieur civil	8 000	
593	Ingénieur électricien	31 300	
596	Scénographe	116 000	
597	Ingénieur en sécurité	8 000	
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION			1 406 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	112 480	112 480
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC			1 518 480
Frais administratifs et financiers			
61	Prestations du personnel pour les investissements 5% du coût total de la construction TTC (CFC 1 à 5 + TVA)	75 924	75 920
COUT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC			1 594 400

A déduire		100 000
Crédit d'étude de la PR-911/3 voté le 13 décembre 2011	100 000	
TOTAL DU CREDIT DEMANDE		1 494 400

Délais de réalisation

Les travaux pourront être exécutés seulement pendant la période estivale où le théâtre est fermé, soit du 15 mai au 15 septembre 2014. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le 15 septembre 2014.

Référence au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024

Cet objet est prévu sous le N° 043.011.04 du 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 pour un montant de 900 000 francs.

Budget de fonctionnement

Néant.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur 1 494 400 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités sera de 168 500 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2013 et ne comprennent aucune variation.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le Service administratif et technique.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives

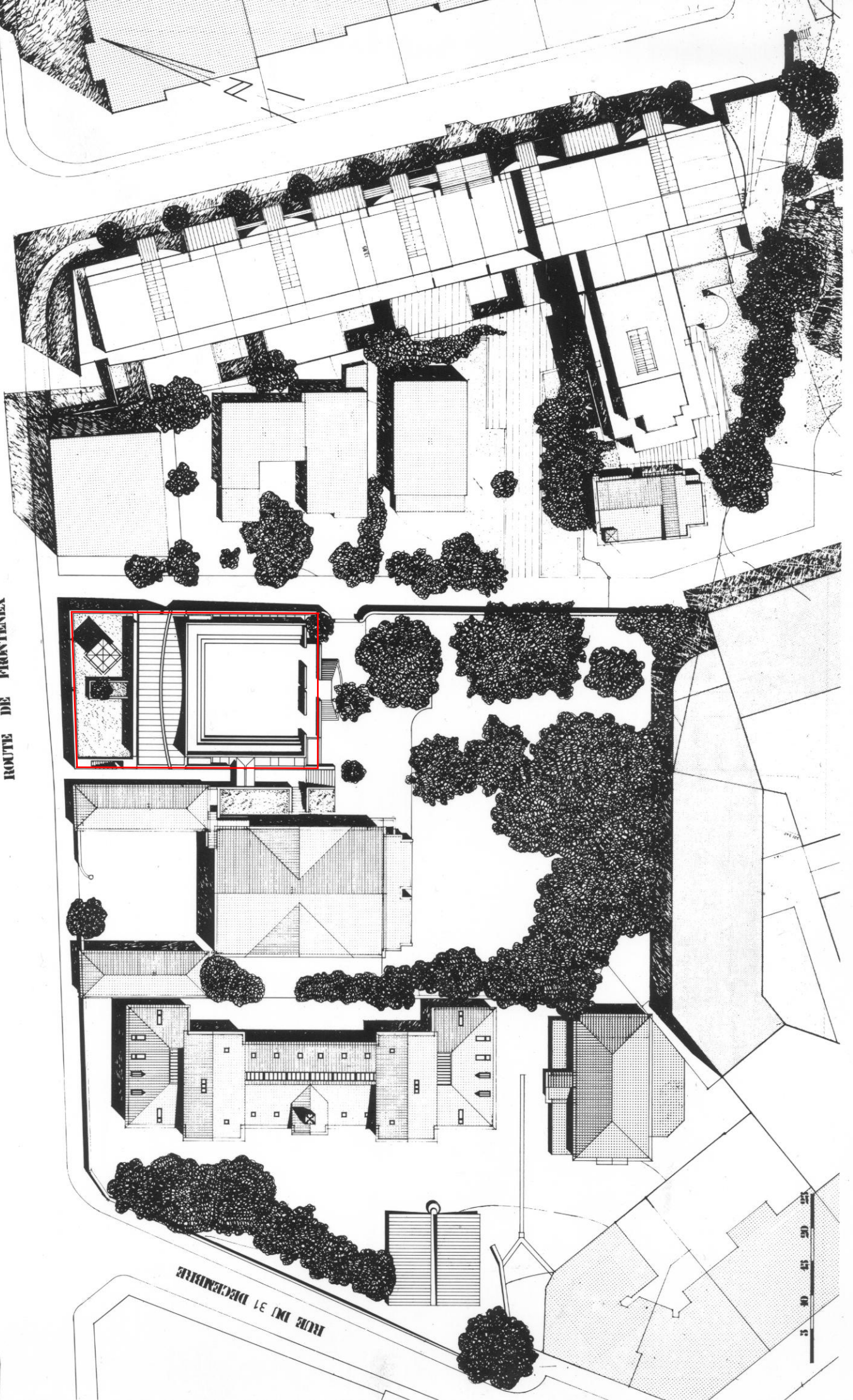
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 494 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs du crédit d'étude PR-911/3 voté le 13 décembre 2011, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2024.

Annexes:

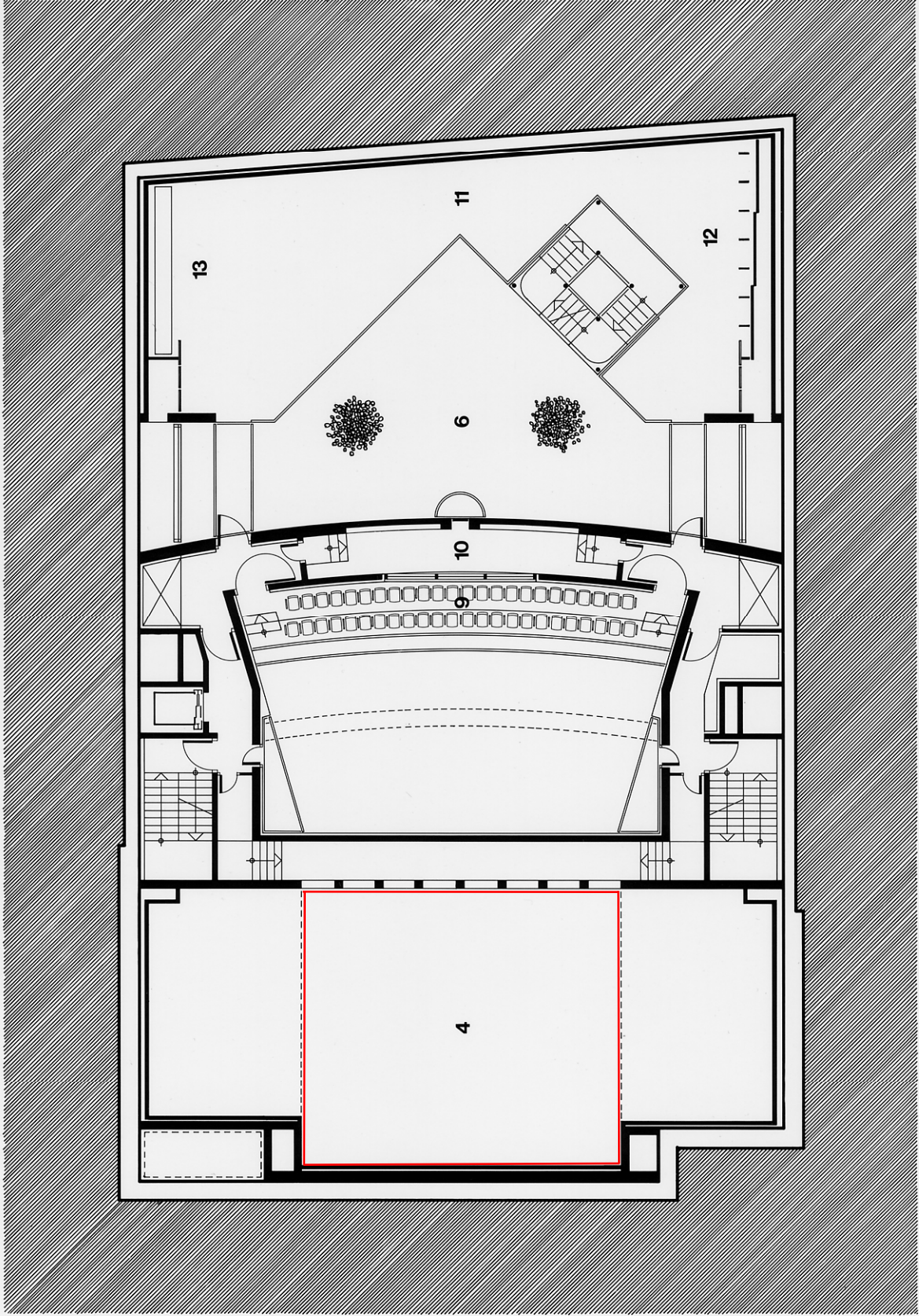
Plan de situation, plan niveau de scène, coupe longitudinale et coupe sur cage de scène.

ROUTE DE FIRNTENEX



ROUTE DU 31 DECEMBRE

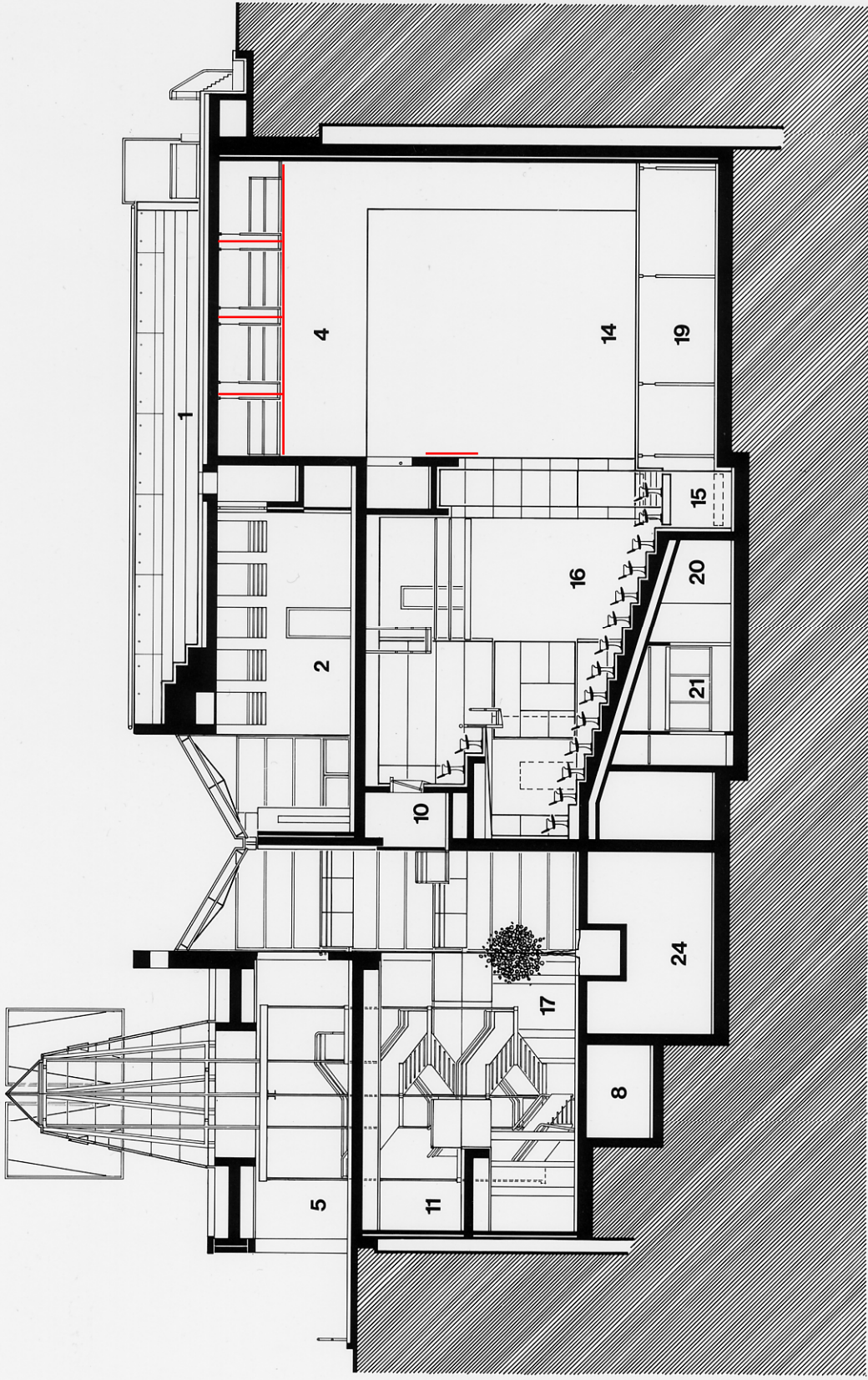
0 10 20 30



10 m

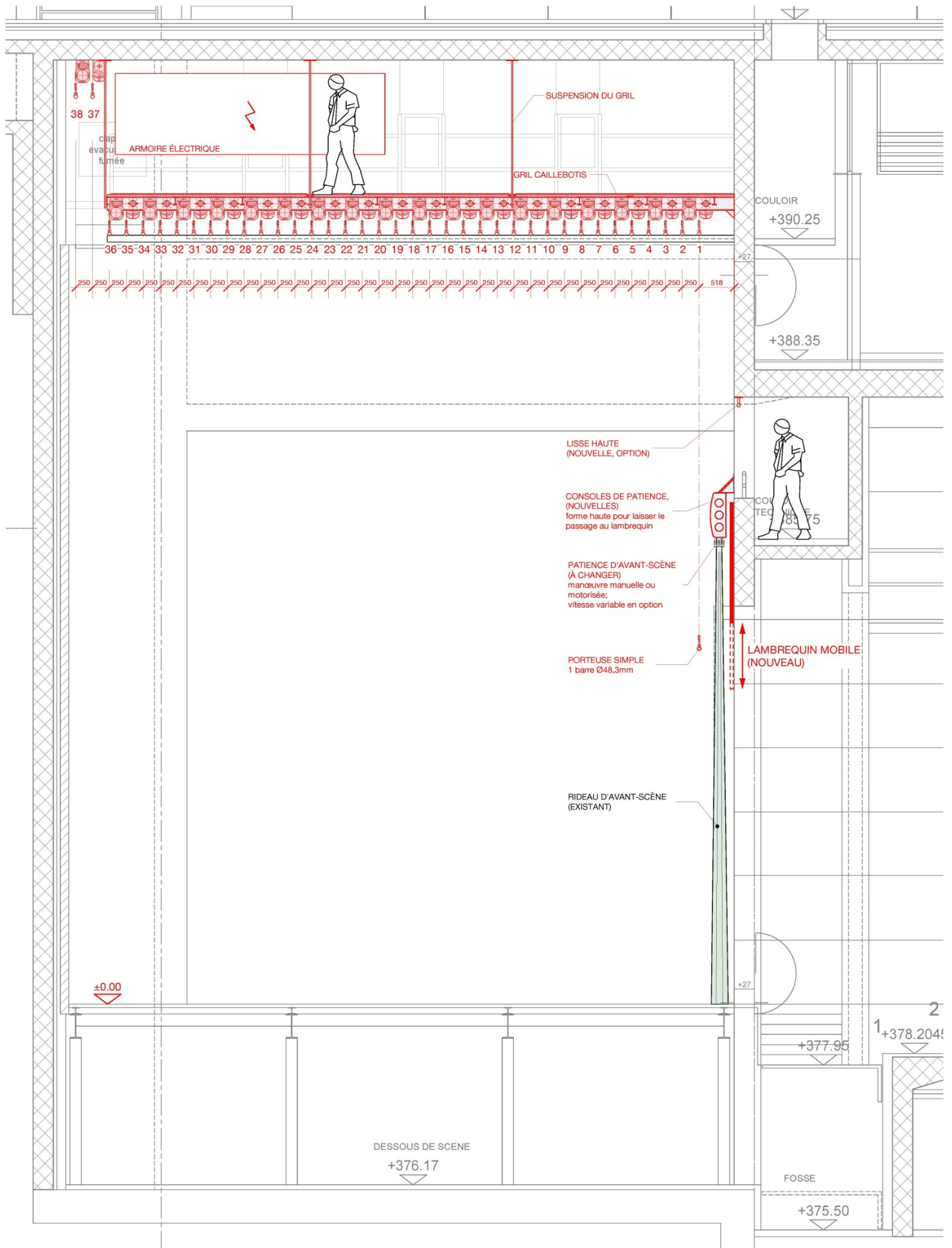


NIVEAU III



10 m

COUPE LONGITUDINALE



VILLE DE GENÈVE
THÉÂTRE AM STRAM GRAM
 TRANSFORMATION DE LA MACHINERIE
 DU DESSUS

COUPE LONGITUDINALE AA - ÉBAUCHE

échelle : 1 : 50

format A3



G.V. - La Chaux-de-Fonds, le 20 mars 2013